

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

## Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18 h à la salle polyvalente de Saint Genès Bellevue.

### Votants :

**C3G :** Maryse AUGER, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Nathalie RAOUX RUMEAU

**CCCB :** Joël CAMART, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVALRE

**CCF :** Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Serge TERRANCLE

**CCHT :** Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Bruno PASQUIER, Romain VANHECKE

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD-ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Philippe PETIT à Patrice LAGORCE

**Secrétaire de séance :** Romain VANHECKE

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 24-152**

**Nombre de délégués :** 47

**Quorum :** 24

**Date de convocation :** 2/12/2024

**Membres présents :** 29

**Pouvoir :** 1

**Objet : Demande d'aide LEADER pour l'opération « Animation du PAT 2023-2024 »**

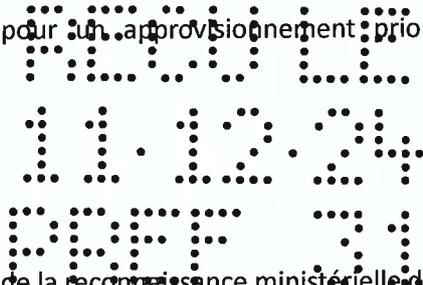
Monsieur Joël Camart, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle que le PETR Pays Tolosan a demandé une subvention auprès du dispositif LEADER pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial du Pays Tolosan pour l'année 2023 et 2024. En raison d'un démarrage tardif du programme, il est proposé de présenter un dossier pluriannuel pour l'opération animation du PAT, année 2023 et 2024.

Il précise que les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière

collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Le PETR Pays Tolosan veut structurer grâce au PAT une démarche multi-partenaire basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour de quatre axes :

- 1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique,
- 2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agroécologique,
- 3) Accessibilité de l'alimentation durable,
- 4) Renforcement de la cohésion territoriale.



Depuis le 15/10/2021, le PAT du Pays Tolosan bénéficie de la reconnaissance ministérielle de niveau 1 et ce pour 3 ans non renouvelable. Cette labellisation encourage les territoires à poursuivre la consolidation de leur projet qui contribue à mobiliser les énergies et initiatives autour de la thématique de l'alimentation. A ce titre, cette action souhaite continuer l'animation du PAT et l'accompagnement des actions structurantes sur l'année 2023 et 2024.

dépenses (€)		recettes (€)	
Prestation animation année 2023	24 000 €	LEADER 64 %	30 720 €
Prestation animation année 2024	24 000 €	Autofinancement 48 %	17 280 €
<b>total (€)</b>			<b>48 000</b>

Le reste à charge pour la structure (l'autofinancement) ne pourra être inférieur à 20% et le taux d'intervention du programme LEADER 2023-2027 ne pourra excéder 64%.

Le vice-président propose au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- l'abrogation des délibérations n°22-078 et 23-116
- la demande d'aide au dispositif « LEADER » auprès de l'Europe pour une aide sollicitée de 30 720 €,
- le mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- 1 Abroge et remplace les délibérations n°22-078 et 23-116
- 2 Demande une aide LEADER au taux le plus haut pour l'opération « Animation PAT Pays Tolosan »
- 3 Mandate le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

**Le Président,**



**Patrice LAGORCE**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 9 décembre 2024  
Au registre sont les signatures